

PROCES-VERBAL DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

Du 30 novembre 2023 à 20 heures

L'an deux mil vingt-trois, le trente novembre à vingt heures, le Conseil Municipal de la Commune de Saint-Just, dûment convoqué, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Daniel MAHÉ, Maire.

Étaient présents Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux :

M. Daniel MAHÉ, Mme Catherine DUTHU, M. Gérard BAUDU, M. Cyrille BOUREL, M. Hervé JARNOT, M. Benoît DALLÉRAC, Mme Hélène FRANGEUL, Mme Morgane MAHÉ, Mme Géraldine YVOIR, M. Vincent YVOIR

Absente : Mme Aline HERVÉ

Procurations : Mme Valérie LUC a donné procuration à M. Cyrille BOUREL
Mme Nathalie DELACOUR a donné procuration à Mme Morgane MAHÉ
M. Hervé BLOUIN a donné procuration à M. Gérard BAUDU

Date de convocation : le 25 novembre 2023

Secrétaire de séance : M. Gérard BAUDU

Ordre du jour :

1. Réaménagement du bourg Phase 2 Secteur parvis Eglise – Phase 3 Place Nord et rue du Halgouët : choix des entreprises,
2. Prime pouvoir d'achat exceptionnelle,
3. Questions diverses.

Monsieur le Maire ouvre la séance à 20 heures. Il constate que le quorum est atteint.

Le conseil a choisi pour secrétaire M. Gérard BAUDU

1. Réaménagement du bourg secteur parvis Eglise – Place Nord et rue du Halgouët – phases 2 & 3 : attribution du marché - choix des entreprises

M. le Maire informe le conseil municipal qu'un marché à procédure adaptée pour les travaux de réaménagement de bourg secteur parvis Eglise – Place Nord et rue du Halgouët – phases 2 & 3, a été réalisé.

La date limite de réception des plis était le 24 novembre 2023 à 17 heures sur la plateforme Mégalis. Les entreprises ont remis leur offre, dans les délais impartis, par voie dématérialisée pour les 2 lots de ce marché.

La consultation suivant la procédure adaptée et le règlement de consultation ayant été respectés, M. le Maire soumet au conseil municipal le tableau d'analyse des offres réalisé par les cabinets Atelier ERSILIE et ECR Environnement chargés de la mission de maîtrise d'œuvre et d'assistance à maîtrise d'ouvrage. Il rappelle que la Commission d'Appel d'Offres s'est réunie pour l'ouverture des plis le 30 novembre 2023 à 15 h 30.

Considérant que toutes les formalités relatives à la passation du marché ont bien été respectées et qu'au regard du rapport d'analyse des offres dressé par les cabinets d'études, M. le Maire propose de suivre l'avis favorable de la Commission d'Appel d'Offres pour retenir les offres des entreprises suivantes :

N°	Lot	Entreprise	Montant HT de l'offre de base	Montant HT de l'offre après analyse	Variante 1 HT retenue	Montant offre HT + variante retenue
1	Terrassement – Voirie - Eaux pluviales	EUROVIA Bretagne Rue des Fresnais BP 7428 35174 BRUZ	307 906.75 €	307 906.75 €	1 947.00 €	309 853.75 €
2	Plantations – Mobiliers et Ouvrages	IDVERDE SASU 8 Avenue du Chêne Vert 35650 LE RHEU	109 489.46 €	107 335.10 €		107 335.10 €
TOTAL			417 396.21 €	415 241.85 €	1 947.00 €	417 188.85 €

Après en avoir délibéré, le conseil municipal par 12 pour et 1 abstention :

- suit l'avis émis par la Commission d'Appel d'Offres en date du 30/11/2023,
- retient le classement des offres tel que proposé dans le rapport d'analyse des offres,
- accepte le marché des travaux de réaménagement du bourg secteur parvis Eglise – Place Nord et rue du Halgouët – phases 2 & 3 dont le montant cumulé des offres, après examen, s'élève à 415 241.85 € HT en faisant le choix de retenir la variante, enrobé rouge, pour 1 947.00 € HT, ce qui donne un montant total des offres et variante retenues pour 417 188.85 € HT,
- attribue les lots aux entreprises ci-dessus nommées aux montants indiqués,
- dit que les crédits nécessaires seront prévus au budget communal 2024 à l'opération d'investissement « 134 – Aménagement Place de l'Eglise et abords – phases 2 et 3 »,
- autorise M. le Maire, ou son représentant, à signer le marché dont les actes d'engagement avec les entreprises retenues ainsi que tous autres documents s'y rapportant.

2. Prime pouvoir d'achat exceptionnelle

M. le Maire informe l'assemblée de la parution du décret n° 2023-1006 du 31 octobre 2023 portant création d'une prime exceptionnelle de pouvoir d'achat pour certains agents publics civils de la fonction publique territoriale. La proposition doit être soumise à l'avis du comité social territorial avant délibération du conseil municipal. Cette prime devra être versée au plus tard le 30 juin 2024.

3. Questions diverses

Construction de la halle

M. le Maire rappelle le projet de construction de la Halle sur la Place de l'Eglise. Il fait part de la finalisation de la phase PRO de la Halle et par conséquent propose aux membres du conseil municipal les documents nécessaires au lancement de la consultation des entreprises (4 lots : charpente, couverture, serrurerie et électricité).

Après délibération, le conseil municipal décide, par 12 pour et 1 abstention :

- d'approuver le Dossier de Consultation des Entreprises en mettant en option le bardage de la sous-face et la toiture végétalisée,
- d'autoriser la publicité pour le lancement de la consultation auprès des entreprises,
- et de charger M. le Maire de signer tous documents relatifs à cette affaire tant au niveau administratif que comptable.

Réaménagement du bourg phase 1 : travaux complémentaires (avenant n° 2 Lot n° 1)

M. le Maire rappelle les délibérations en date du 30/03/2023 faisant part des travaux de réaménagement du bourg Secteur Halle et Place Sud – phase 1 dont ceux effectués par l'entreprise EUROVIA et en date du 19/10/2023 faisant part d'un avenant n° 1 pour des travaux complémentaires.

Il annonce qu'un deuxième avenant est nécessaire sur le Lot n° 1 Terrassement – Voirie – Eaux pluviales pour la pose d'un collecteur d'eau en bas de la Place de l'Eglise et des bordures sur l'Allée des Cerisiers pour séparer le public et le privé.

N°	Lot	Entreprise	Montant HT + PSE1 retenues	Avenant n° 1	Avenant n° 2	Nouveau montant du marché HT
1	Terrassement – Voirie – Eaux pluviales	EUROVIA BRETAGNE SAS 2 Rue des Fresnais CS 57428 35174 BRUZ CEDEX	344 437.25 €	39 476.00 €	9 243.00 €	393 156.25 €

Le conseil municipal après délibération, valide par 12 pour et 1 abstention l'avenant ainsi présenté et accepte le nouveau montant HT de travaux pour le lot à savoir Lot n° 1 Terrassement Voirie. M. le Maire est autorisé à signer toutes pièces administratives et comptables en découlant.

Réaménagement du bourg phase 1 : marché complémentaire Lot n° 1

Pour mener à bien les travaux d'aménagement du bourg, M. le Maire propose au conseil municipal de signer

un marché complémentaire avec l'entreprise EUROVIA BRETAGNE SAS de Bruz (35174) pour un montant HT de 26 190.00 € soit 31 428.00 € TTC afin de réaliser les fondations de la future Halle, auvent et habillage du coffret électrique + sanitaire...

Le conseil municipal après délibération, valide par 12 pour et 1 abstention, le marché de travaux complémentaire ainsi présenté pour la somme de 26 190.00 € HT Lot n° 1 Terrassement Voirie avec l'entreprise EUROVIA BRETAGNE SAS de Bruz (35174) et autorise M. le Maire à signer toutes pièces administratives et comptables en découlant.

Nomination commission Mobilités à Redon Agglomération

Le conseil municipal désigne M. Gérard BAUDU, 3^{ème} Adjoint au Maire pour représenter la commune à la commission Mobilités à Redon Agglomération.

Redon Agglomération : désignation au sein de notre commune de deux représentants au sein du Comité de Pilotage du SCoT

Après délibération, le conseil municipal décide, à l'unanimité, de ne pas élire à bulletin secret les deux représentants au sein du Comité de Pilotage du SCoT.

Le conseil municipal désigne à l'unanimité de la façon suivante les représentants au sein du Comité de Pilotage du SCoT de Redon Agglomération : 1 titulaire : M. Gérard BAUDU et 2 suppléants : M. Daniel MAHÉ et Mme Catherine DUTHU

Demande de subvention au Département 35 – Relais de la Flamme Olympique

M. le Maire rappelle que la commune de Saint-Just a été choisie par le Conseil Départemental pour accueillir le Relais de la Flamme Olympique le 1^{er} juin 2024.

Les associations travaillent sur les activités qu'elles comptent mettre en place : beach volley, ateliers football, jeu de coopération et rapidité avec des cerceaux, animations autour du sport adapté... Le Comité des Fêtes du Grand-Fougeray déplacera son village médiéval et des jeux géants ainsi qu'une troupe de musique médiévale. L'Agence Footstyle / Le Cercle proposera des shows et initiations en football, breakdance et BMX Flat. De plus, pour assurer la sécurité autour de cet événement, la commune a sollicité l'ADPC 35 pour la mise en place d'un poste de secours, des ambulances ainsi que des agents de la sécurité.

Le coût de cette opération est estimé à 20 500 €.

Après délibération, le conseil municipal décide, à l'unanimité :

- de solliciter une aide financière auprès du Département 35 indispensable pour contribuer à la réussite de cette journée mémorable sur notre territoire au titre du Contrat Départemental de Solidarité Territoriale, volet Fonctionnement..
- de charger M. le Maire de mener à bien cette affaire.

Demande de subvention au Département 35 – Mémoires paysannes

M. le Maire annonce que la médiathèque organise le week-end du 1^{er} et 2 mars 2024, un événement nommé « mémoires paysannes » avec le plan de financement suivant :

Quand ?	Qui	Combien	Quoi	Qui finance
vendredi 1er mars	Claire Lecouvre	301,38	médiation 1/2 journée	Département
		150	Frais de déplacements	mairie
	Groupement Culturel Breton	100	Frais de déplacements + repas	mairie
samedi 2 mars	Caroline Avenel	500	Facture spectacle	Livre et Lecture en Bretagne (350 €) + Département (150 €)
COMMUNICATION		50	20 affiches A4 et 20 affiches A3 ET 300 flyers	mairie
TOTAL		1101,38		

Après délibération, le conseil municipal décide, à l'unanimité :

- de solliciter une aide financière auprès du Département 35 indispensable pour contribuer à la réussite de cette manifestation sur notre territoire au titre du Contrat Départemental de Solidarité Territoriale, volet Fonctionnement..
- de charger M. le Maire de mener à bien cette affaire.

Centre Hospitalier de Redon-Carentoir : comité d'appui le 16/12/2023

Le comité d'appui du centre hospitalier Redon-Carentoir se réunira le **16 décembre 2023 à 8h30** dans le cadre du projet relatif au nouveau centre hospitalier de Redon-Carentoir.

Il est particulièrement important que chaque commune soit représentée dans cette instance et M. le Maire remercie par avance de la disponibilité des élus pour ce projet majeur du territoire.

Chemins d'intérêt départemental (GR et Equibreizh) : bilan d'entretien

M. le Maire rappelle au conseil municipal la convention d'entretien passée entre la commune et le Conseil Départemental, en date du 17 septembre 2020, portant sur les chemins d'intérêt départemental (GR – Equibreizh) inscrits au plan départemental des itinéraires de promenade et de randonnée (P.D.I.P.R.).

Il informe l'assemblée qu'à la fin de chaque année, selon l'article 4 de la convention, il est effectué un bilan d'entretien technique par la commune, lequel relate les travaux entrepris pour l'entretien des sentiers, les remarques ou demandes de la commune ainsi que les points noirs éventuels sur les chemins d'intérêt départemental (GR – Equibreizh). Ce bilan est fait en concertation avec l'association du FAR qui est en charge du suivi des sentiers sur la commune.

Après délibération, le conseil municipal décide, à l'unanimité, d'approuver le bilan d'entretien des sentiers d'intérêt départemental de l'année 2023 et d'autoriser M. le Maire à signer toutes pièces administratives et comptables.

Démarchage à domicile frauduleux

REDON Agglomération alerte les habitants sur du démarchage à domicile frauduleux, actuellement en cours sur le territoire. En effet, une société se présente en tant que partenaire de la collectivité afin d'effectuer la vente de calendriers et de bacs à verre. Ces personnes agissant au nom de REDON Agglomération ne sont aucunement mandatées par la collectivité ou par les mairies pour effectuer ces interventions.

Les personnes victimes de ce type de démarchage sont invitées à contacter la gendarmerie qui a été avertie de ces actes afin de les stopper au plus vite.

Divers sujets sont abordés :

- Schéma vélo de territoire : proposition de liaison Pipriac-Saint-Just et Saint-Just-Renac
- CPIE Val de Vilaine : le 11/12 une soirée de concertation avec les élus et les habitants sur le thème « haies bocagères et bosquets – production locale d'arbres labellisés » à Renac à 18 h 30 à la salle polyvalente.
- Des demandes de devis seront adressées à des couvreurs et menuisiers pour les travaux à la mairie.
- Une commande d'un chariot et de 10 tables rectangulaires est à passer pour stocker à la salle de Cojoux

L'ordre du jour étant épuisé, M. Maire lève la séance à 22 heures.